



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE LUNDI 21 OCTOBRE 2024**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Shamie

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 21 octobre 2024 soit adopté.

3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2025, 2026, 2027

La mairesse Smith présente le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Westmount pour les années financières 2025, 2026 et 2027.

4. ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2025, 2026, ET 2027

ATTENDU QUE selon la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) le Conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes ;

ATTENDU QUE ce programme doit être divisé en phases annuelles ;

ATTENDU QUE ce programme doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède douze (12) mois.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Peart

QUE le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Westmount pour les années financières 2025, 2026 et 2027, ci-joint, soit adopté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.